



SEMINAIRE DE FORMATION

**HOTEL PULLMAN PALM BEACH
(200 Corniche JF Kennedy - MARSEILLE)**

SAMEDI 14 MARS 2015

8H30 - 17H30

MARSEILLE

Conférence conçue et animée par

Alain MOLLA, Avocat honoraire & **Philippe VOULAND**, Avocat au Barreau de Marseille

PROGRAMME

1) **Particularités procédurales devant le Tribunal correctionnel**

Les nullités de procédure

Une stratégie injustement dénigrée
Pièges et « recettes »

Brice GRAZZINI

Avocat (Cabinet VOULAND - GRAZZINI Marseille)

La comparution immédiate

Evolution récente
Trouver le bon positionnement
La relation client dans l'urgence
Délais pour préparer une défense, quand et comment ?

Céline CARRU

Avocate Marseille

2) Défendre devant le tribunal correctionnel

La loi du 27 mai 2014, un outil sous-estimé
Stratégie et positionnement avant et pendant l'audience
Les témoins, les questions
Comment plaider, peut-on convaincre ?

Corinne DREYFUS SCHMIDT
Avocate associée (cabinet TEMIME-Associés, Paris)

3) Trois magistrats nous répondent et nous interpellent

La toute puissance présidentielle : mythe ou réalité
Le temps pour juger
La place des écrits de l'information
La parole du prévenu et de la Partie civile
La proximité siège / parquet. Impact du réquisitoire
La pression médiatique
Existe t-il des avocats utiles ?
Comment se gère un délibéré ?

Evelyne SIRE MARIN
Présidente 31 e chambre du Tribunal correctionnel de Paris

Vincent TURBEAUX
Président du Tribunal de grande instance de Lorient

Fabrice CASTOLDI
Président 11e chambre Tribunal Correctionnel de Marseille

TARIFS

468,00 € TTC (SOIT 390,00 € HT) - ELEVE AVOCAT : **180,00 € TTC**
POSSIBILITE DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE PAR LE FIF-PL*

* Une prise en charge individuelle est possible si elle parvient au FIF PL au plus tard le jour de la tenue du colloque
FIF PL 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08
Tel : 01.55.80.50.00 / Fax : 01.55.80.50.29 / www.fifpl.fr

Institut de Défense Pénale – Organisme de formation n° 93 13 11 458 13

N° SIRET : 453 944 381 00012 N° TVA Intracommunautaire FR06453944381

BULLETIN D'INSCRIPTION A IMPRIMER ET A RETOURNER PAR COURRIER A L'IDP AU PLUS TARD LE 10 MARS 2015

TRIBUNAL CORRECTIONNEL – 14 MARS 2015 – MARSEILLE

Nom : Prénom :
Cabinet : Barreau :
Adresse :
Tel : Fax : e-mail :

- ↑ participera au séminaire de formation du Samedi 14 Mars 2015 à 8h30
- ↑ règle la somme de 468,00 € TTC (390,00 €HT) à l'ordre de l'Institut de Défense Pénale
- ↑ règle la somme de 180,00 € TTC (élève avocat) à l'ordre de l'Institut de Défense Pénale

CONDITIONS D'ANNULATION : pour toute annulation postérieure au 10 Mars 2015, les frais seront de 108,00 € TTC soit 90,00 € HT.
L'annulation doit être formulée par écrit. Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par un Confrère de son choix.